

➤ Le Jeudi 10 mars, nouvelle mobilisation des retraité-e-s

Depuis le 3 juin 2014, les retraité-e-s se mobilisent sur la revendication centrale du pouvoir d'achat. Malgré l'état d'urgence, des manifestations et rassemblements, des conférences de presse, des audiences auprès des préfets et des parlementaires ont eu lieu le 24 novembre.

Le gouvernement est au courant et ne répond pas.

La revendication centrale du pouvoir d'achat est au cœur de nos revendications. Il est en baisse à cause du retard grandissant entre la revalorisation de l'ensemble du système des pensions et retraites par rapport au salaire moyen, de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité-e-s (augmentation de la CSG, CASA, suppression de la ½ part pour les veufs et veuves, imposition du supplément de pension pour 3 enfants et plus, ...), du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.

Les organisations syndicales, CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU (à l'exception donc de la CFDT et de l'UNSA), des associations de retraité-e-s et notamment la FGR-FP à laquelle nous adhérons, appellent à une nouvelle journée d'actions le Jeudi 10 mars. Elles revendiquent :

- ➔ **Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète.**
- ➔ **La défense des pensions de réversion et leur déplafonnement dans le régime général.**

Elles demandent, sous forme de lettre ouverte, à rencontrer le Ministre des finances au sujet de la demi-part fiscale aux veuves et veufs, et de l'exonération de la majoration familiale. (Voir document en page 2).

La revendication d'une **revalorisation des pensions** qui ne serait plus dictée par l'indice des prix INSEE mais serait **indexée sur l'évolution du salaire moyen** est maintenant reprise par tous.

Les retraité-e-s ont contribué au développement de l'économie et des richesses produites en France, et pour les enseignants du supérieur, par leur participation fondamentale à la formation des cadres et techniciens.

Il est normal qu'ils/elles reçoivent une part de l'augmentation des richesses issues en partie de leur travail.

Les modalités de cette journée d'action seront diverses selon les départements. Nous vous prions de contacter votre section départementale FSU ou sa section des retraité-e-s par téléphone ou en visitant leur site web. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le détail de toutes les actions prévues mais la manifestation Ile-de-France aura lieu à

14h30 à Montparnasse, Place du 18 Juin.
La manifestation se dirigera vers l'hôtel Matignon.

Participez activement à cette journée d'actions du 10 Mars !



Paris, le 1^{er} février 2016

Monsieur Michel Sapin
Ministre des finances et des comptes publics
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre

Les organisations soussignées se sont réunies pour faire le bilan de la situation des retraités qu'elles ont eu l'occasion d'évoquer avec Monsieur YAHIEL, conseiller social du président de la République, le 1^{er} octobre de l'an passé. Parmi toutes les mesures qui ont particulièrement affecté le pouvoir d'achat des retraités, la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs est celle qui est la plus mal ressentie.

Décidée par la majorité précédente, sa mise en œuvre progressive a retardé son impact mais elle joue maintenant à plein. De plus, s'est ajoutée à cette mesure, la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, décidée dans le projet de loi de finances pour 2015.

De ce fait, les deux mesures cumulées ont entraîné un impact démesuré du fait de l'existence de paliers en fonction des revenus : quelques euros de revenus supplémentaires déclenchent une surimposition démesurée qui, elle-même, peut entraîner la fin d'autres exonérations sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc.

Certains retraités ont vu leur imposition doublée, triplée, voire plus.

Pour nos organisations, une double mesure est seule susceptible de rétablir la situation des retraités concernés : **le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire dans la loi de finances et l'exonération fiscale des majorations familiales.**

Le gouvernement au travers des media, a promis de réagir et de procéder à l'exonération du montant de l'imposition liée à la suppression de la demi-part, mais nos adhérents et sympathisants nous sollicitent pour demander des explications sur les modalités de cette mesure.

- Combien de personnes seront exonérées (on parle de 250 000 sur 900 000 personnes bénéficiaires) ?
- Comment seront-elles exonérées ? Par remboursement direct ? Doivent-elles faire la demande ou cela se fera-t-il automatiquement ?
- Cette exonération sera-t-elle pérenne ou ne concerne-t-elle que les impositions 2015 et 2016 ?

Les déclarations publiques sur cette question ont été pour le moins confuses. Nous souhaiterions donc pouvoir être reçus afin de recueillir vos explications et éclaircissements.

Nous réaffirmons que seuls le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves et veufs et l'exonération fiscale des majorations familiales sont susceptibles de rétablir un peu de justice dans une situation où les retraités ont vu, selon des sources parlementaires, leur taxe foncière multipliée par six.

En l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.

Les organisations syndicales et associations de retraités

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141, avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128, avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59, rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (SFR-FSU, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIR-Solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20, rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble et Solidaires-UNRPA, 47 bis, rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil)

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique : Comment continuer ?

La FGR

La FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction Publique) constituée en 1936, a vocation à regrouper les retraité-e-s de toutes les fonctions publiques, de toutes les origines et de tous les horizons. Elle défend leurs intérêts matériels et moraux. C'est une association nationale constituée des retraité-e-s dont les syndicats ou groupements sont affiliés à la FGR – la totalité de leurs adhérent-e-s retraité-e-s¹ (article 4 des statuts) étant ainsi membres de la FGR – et des adhérent-e-s direct -e-s, ayant payé une cotisation auprès d'une section départementale.

La FGR-FP a constitué le Pôle des Retraités de la Fonction Publique avec quatre autres associations : ANR-PTT (Poste et France Télécom), UNPRG (Police), UNRP (Gendarmerie), FNOM (Officiers Mariniers). Elle agit avec d'autres organisations de retraité-e-s, notamment les unions confédérales de retraité-e-s CGT - CFTD - FO - CFE/CGC - CFTC et UNSA dans l'inter UCR.

Effectifs 2014 : environ 47.000 adhérent-e-s dont :

- 19.941 pour les syndicats nationaux de la FSU
- 17.310 pour les syndicats nationaux de l'UNSA
- 1.825 pour les syndicats nationaux de Solidaires
- 1.392 pour les syndicats nationaux de FO
- 5.807 adhérent-e-s direct-e-s.

C'est donc la FSU qui a aujourd'hui le plus grand nombre (43 %) des adhérent-e-s.

Le Bureau national de la FGR est constitué de 2 FSU et de 2 UNSA.

Au congrès de Poitiers (2014), le secrétaire général élu, Michel Salingue, est pour la première fois issu d'un syndicat national (le SNUIPP) de la FSU.

Le SNESUP est présent dans la Commission Exécutive (où le SNESUP- FSU a été représenté successivement par Marcel Brissaud, Pierre Duhaucourt, puis Michelle Lauton depuis 2014).

¹ C'est le cas pour le SNESUP-FSU et les autres syndicats de la FSU.

La décision de désaffiliation du SE-UNSA de la FGR

Fin janvier, le Conseil national du SE-UNSA composé d'actifs/actives, a décidé, de se désaffilier de la FGR, rétroactivement, à partir du 1^{er} Janvier 2016. Certes, les tensions étaient perceptibles lors des réunions de la CE, où les représentants du SE-UNSA contestaient certaines analyses ou propositions : par exemple, ainsi, la décision de la-FGR de participer à l'action « cartepétition » pour défendre les revendications des retraité-e-s. Pourtant, les représentants des syndicats de la FSU ont toujours œuvré pour aboutir à des motions prenant en compte les diverses sensibilités, largement votées (le plus souvent unanimement). La réunion de la CE de la FGR-FP de janvier s'est déroulée de manière surréaliste, le secrétaire général de la FGR-FP ayant informé qu'une décision de désaffiliation était en préparation et les représentants du SE-UNSA refusant de répondre aux interventions plus précises de certains camarades.

Suite à la désaffiliation du SE-UNSA, plusieurs options seront discutées lors de la CE exceptionnelle du 2 Mars :

- la dissolution de la FGR-FP
- la transformation de la FGR-FP en simple association sans lien syndical
- la poursuite de la FGR-FP, outil de type associatif et syndical, pluraliste et unitaire, pour lequel il sera nécessaire d'organiser la prise en compte de toutes les sensibilités

Le Bureau National de la FGR-FP – avec ses membres adhérents à des syndicats UNSA - a estimé que cette troisième option est la seule qui permettrait à la FGR-FP de continuer à défendre les retraité-e-s de la Fonction Publique dans la continuité des valeurs et des orientations qui sont les nôtres.

La secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, avait demandé aux syndicats nationaux affiliés à la FGR-FP de se mandater, ce qu'ils ont fait. La CA du SNESUP-FSU du 29 janvier a mandaté Michelle Lauton pour se positionner sur la troisième option.

Le Congrès de la FSU a rappelé son attachement à une FGR-FP pluraliste et combative dans le texte Action : « *La FSU regrette la désaffiliation du SE-UNSA de la FGR-FP et rappelle son attachement à un outil unitaire pluraliste et combatif, point de convergence des retraité-e-s de la Fonction publique* ».

Dans l'objectif de maintenir le caractère unitaire de la FGR-FP, une association s'est créée à l'initiative d'anciens responsables de la FGR-FP (Annick Merien et Jacques Maurice), adhérent-e-s du SE-UNSA voulant continuer leur action à la FGR. C'est l'ARFEN, Association des Retraités Fonctionnaires de l'Éducation Nationale, qui demande son affiliation à la FGR-FP. Ce point est à l'ordre du jour de la CE exceptionnelle du 2 mars.

La situation de la FGR-FP se débat aussi au niveau local, dans les réunions départementales FGR-FP. et parfois dans des réunions FSU (Section Fédérale des Retraités Départementale ou autres). Des sections départementales FGR ont manifesté leur attachement au caractère unitaire

de la FGR. Des adhérent-e-s du SE-UNSA ou d'autres syndicats de l'UNSA (SIEN) ayant des responsabilités à la FGR expriment leur souhait de rester à la FGR.

À ce jour, nous n'avons pas d'information sur ce que vont faire les autres syndicats de l'UNSA (sauf le SIEN qui devrait se désaffilier aussi).

Cette année 2016 est une année de Congrès de la FGR (à Caen, les 14, 15 et 16 Juin). Il est de notre responsabilité de participer à sa préparation et d'assurer son succès par une participation de délégations départementales représentatives de la pluralité.

C'est pourquoi il est important que les militant-e-s retraité-e-s du SNESUP-FSU participent aux assemblées générales des sections départementales FGR, s'investissent dans ces débats pour que sa délégation soit porteuse de cette exigence de poursuite du caractère unitaire de la FGR-FP.

Le contexte intersyndical des retraité-e-s

Il existe, au niveau national, deux intersyndicales :

- « L'inter UCR » (Union Confédérale des Retraités) constituée des UCR CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC et de l'UNSA, plus la FGR-FP ;
- le groupe dit des « 9 » qui regroupe : les UCR-FO, CFTC, CGT, CGC plus la FSU, Solidaires, les organisations de retraité-e-s : FGR-FP, LSR (Loisirs Solidarité Retraités), UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées).

Ce dernier s'est construit, à l'initiative de la FSU, devant le veto de l'UCR-CFDT d'admettre au sein de l'inter-UCR la SFR-FSU et les retraité-e-s de Solidaires, et face au refus de l'UCR-CFDT de mener toute action.

C'est le groupe des « 9 » qui a initié les mobilisations Retraité-e-s de ces trois dernières années (20.000 retraité-e-s à Paris en juin 2014. 100.000 cartes-pétition en octobre 2015. Initiatives réussies localement avec une bonne couverture médiatique...).

Il est important de savoir que l'arc unitaire est souvent plus large dans les départements (participation des retraité-e-s UNSA dans plus de la moitié des départements, voire parfois de la CFDT).

Le contexte de division syndicale se retrouve forcément au niveau des retraité-e-s, mais malgré les tensions évidentes, l'unité de la FGR-FP était jusqu'ici maintenue.

Le Congrès du Mans de la FSU



Lors du Congrès du Mans, la situation des actuel-le-s retraité-e-s et des futur-e-s a fait l'objet de contributions et de mandats (<http://www.fsu.fr/textes-adoptes.html> : thèmes 2, 3 et 4). Le thème 1 renvoie aux questions de formation et de recherche, auxquelles ceux et celles d'entre nous encore intégré-e-s dans leur établissement restent attaché-e-s.

Quelques exemples au fil des lectures...

Les mandats fondamentaux concernant les **pensions** sont rappelés dans le thème 2 : « *La FSU réaffirme son attachement au code des pensions, au droit pour le public comme pour le privé à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, basé sur les 6 derniers mois. Elle demande l'abrogation du système de décote/surcote, un minimum garanti. L'actualité nous pousse à réaffirmer et défendre le principe du salaire continué. En l'absence de droits nouveaux, la référence des 37,5 années pour une retraite est incontournable et reste une revendication forte* ».

Ou encore « *Elle revendique la revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année et le rattrapage du pouvoir d'achat. L'indexation sur les salaires reste la référence à défendre en lien avec nos revendications salariales* ».

Le **rôle social des retraité-e-s** est affirmé dans le thème 3 : « *Dans quelques années, 30 % de la population aura plus de 65 ans. La place de la personne retraitée dans la société résulte de son statut d'ancien-ne actif/active qui a acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel de retraite. La FSU rappelle que la personne retraitée est un-e citoyen-ne à part entière qui joue un rôle important dans la vie familiale, associative, syndicale et politique et qui contribue à l'activité économique. Être citoyen-ne suppose la reconnaissance effective de son rôle social et la possibilité de l'exercer librement, ce qui exige de pouvoir vivre décemment, se loger, se soigner, se cultiver...* ».

Certaines revendications comme la **santé, la protection sociale**, concernent actives, actifs et retraité-e-s. Ainsi, la loi de modernisation sociale... *ne prend pas la mesure des déserts médicaux qui s'aggravent avec les départs à la retraite non remplacés. Ces déserts médicaux sont non seulement liés à l'inégale répartition de l'offre médicale sur l'ensemble du territoire mais aussi à la pénurie de médecins et de personnels de santé. Il faut donc augmenter significativement leur nombre, ce qui suppose des moyens supplémentaires pour leur formation initiale dans le cadre du service public (personnels de l'enseignement supérieur, locaux, places de stage dans les hôpitaux...).* La FSU réaffirme par ailleurs la nécessité d'apporter des solutions efficaces aux conditions d'installation des médecins (maisons de santé, centres de santé...) (thème 3).

« *La création d'un service public de la petite enfance de qualité et gratuit est une urgence tout comme celle d'un service public liée à la perte d'autonomie. Pour la FSU, ce dernier doit s'accompagner d'un droit universel compensant la perte d'autonomie défini dans un cadre national et décliné aux plus près des besoins selon diverses modalités : structures publiques de soin et de prévention, structures hospitalières, accès au logement social adapté...* » (thème 2).

D'autres mandats concernent les **futur-e-s retraité-e-s** : « *Les situations de polypensionné-es se multiplient du fait de la condition de fidélité réduite à 2 ans, de la suppression de la validation des services auxiliaires et de la place croissante de la précarité. Les fonctionnaires sont désavantagé-es faute d'écêtement de leur pension comme cela est le cas au régime général. Là aussi, le gouvernement ne veut rien entendre* (thème 2).

Enfin, le thème 4 a abordé la question du **syndicalisme retraité** et de son organisation dans la FSU : « *La construction d'un « syndicalisme retraité-es », suite logique du syndicalisme des personnels actifs, reste un enjeu : tous les SN doivent s'y impliquer, organiser leurs retraité-es, les inciter à investir les structures des SFR et participer activement à la SFRN. La question de la place des retraité-e-s et de leur représentation dans la fédération doit être mise en débat dans les SN.* ».

Paris, le 11 janvier 2016

Monsieur Thierry MANDON

Secrétariat d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche
21, rue Descartes
75005 PARIS

Copie à Monsieur Jean-Loup SALZMANN

Président de la Conférence des Présidents d'Université

Objet : maintien de l'adresse courriel après cessation de fonctions

Monsieur le Ministre,

De nombreuses et nombreux collègues universitaires partis ou allant partir à la retraite nous font part d'un sujet de mécontentement.

Dans la plupart des établissements, l'adresse électronique de ces collègues sur le serveur de l'université est supprimée par les services gestionnaires de ces adresses, y compris parfois pour les professeur.e.s et maîtres de conférences poursuivant des activités *in situ* notamment dans le cadre de l'éméritat. Cela les prive *ipso facto* de l'accès aux échanges avec leurs correspondants, aux applications et documents mis à la disposition des étudiants via les plate-formes de ressources pédagogiques en ligne et des bases de données scientifiques. Cela les prive aussi des informations diffusées par l'établissement *via* les journaux électroniques de l'établissement, en particulier sur les services accessibles aux personnels.

Pourtant, beaucoup de ces collègues ne souhaitent pas interrompre brutalement le lien scientifique et pédagogique avec le milieu qui a été le leur pendant 40 ans quelquefois, et avec lequel ils restent le plus souvent en contact sur des questions en lien avec leur ancienne activité professionnelle. Par ailleurs, leurs correspondants sont souvent en relation avec eux *via* cette adresse, et sa suppression handicape le maintien de cette relation.

Il est possible d'améliorer cette situation en recommandant des modalités permettant le maintien de l'adresse électronique professionnelle. Satisfaire la demande de ces collègues résoudrait bien des difficultés décrites plus haut. Les intéressé.e.s pourront demander à être rayé.e.s de la liste de diffusion lorsqu'ils ou elles le souhaiteront.

Pour ces raisons, nous vous demandons d'intervenir auprès des présidents d'université afin que le maintien de l'adresse universitaire – avec toutes les possibilités qu'elle offre d'accès à des ressources et à des informations – devienne la modalité par défaut pour tou.te.s les collègues retraité.e.s.

En espérant que la demande de ces collègues relayée par le SNESUP retiendra votre attention, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Hervé Christofol,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christofol', written over a light blue rectangular background.

Secrétaire général du SNESUP-FSU

Faites connaître le travail du SNESUP sur les retraites et les retraité-e-s auprès de vos collègues et des services des personnels.

**Syndicat National de l'Enseignement Supérieur –FSU 78 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris
Téléphone : 0144799610 – Courriel : retraite@snesup.fr – Site web : www.snesup.fr**